

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 222

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor: Daucourt, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

L'hiver de 1514 fut particulièrement rigoureux aux Franches-Montagnes et y fit périr beaucoup de bétail. Il commença à la St-Martin 1513 et dura quatre mois. Toutes les rivières gèlèrent, de même que les lacs. On pouvait traverser celui de Neuchâtel avec des chariots. Comme on ne pouvait moudre le blé, la plupart faisaient cuire leur froment et le mangeaient ainsi au lieu de pain. On allait à Bâle se promener sur le Rhin avec des fifres et des tambours; on y prenait des repas et on passait même le fleuve avec des chevaux. Toutes les fontaines tarirent, l'eau étant gelée. L'été qui suivit fut par contre extrêmement chaud et sec. L'année fut très abondante. Les vivres furent à très bas prix. (Boyve II 229).

Claude de Franquemont avait joui paisiblement de sa petite seigneurie jusqu'à sa mort, arrivée le 22 mars 1529, sans laisser d'enfants. Son fief fit alors retour à l'église de Bâle et l'évêque le fit administrer par un châtelain. C'était Jean Paul du Baillet qui chaque année rendit compte de sa gestion à l'évêque de Bâle.

Les villages des Genevez, de Lajoux, de Fornet-dessus et les métairies ressortissantes de la Courtine de Bellelay dépendaient de la justice de ce monastère. En 1529,

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 17

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Messaoud, jugeant le moment grave, demanda un poulet; le volatile fut saigné, et le sang, les plumes, les os, déposés religieusement dans un pot en terre.

Ce n'était pas fini.

Pour que la puissance céleste se fasse sentir avec efficacité, il était urgent qu'un enfant portât le précieux dépôt sur une route fréquentée sans que nul regard humain ne fût ainsi témoin de sa course.

Alim fut chargé de ce soin.

Lorsqu'il pénétra dans la tente, il fut effrayé

le prince-évêque de Bâle. Philippe de Gundelsheim, à l'instar de ses prédécesseurs, confirma à l'Abbé de ce couvent le droit de tenir justice. Cette justice, à laquelle étaient dévolues toutes les causes civiles de la Courtine, se composait du maire des Genevez qui présidait au nom du prince, de six prud'hommes ou justiciers nommés par l'Abbé de Bellelay. Ces derniers, après avoir prêté serment à l'Abbé, choisissaient encore, de concert avec lui, six autres membres ou assesseurs. C'est à ce tribunal qu'étaient déferées toutes les affaires en litige de ces trois villages de la Courtine de Bellelay. Les appels et les causes majeures étaient portées au tribunal aulique à Delémont.

C'est à cette époque que fut partagé, entre les deux communes de Tramelan-Dessous et Tavannes, le territoire de l'ancien village de Malovelier. Cette commune était située entre Tramelan Dessous et le Moulin-brûlé, à l'entrée d'un défilé, près d'une source abondante. Il y a là quelques restes de murs qu'on appelle la *Tranchée*. Cette localité fut ravagée par la peste du XV^e siècle.

Il n'y resta, d'après la tradition, que trois habitants, dont deux émigrèrent à Tavannes et l'autre à Tramelan-Dessus. Le 17 juin 1538, les deux communes de Tavannes et de Tramelan-Dessous se partagèrent le territoire de Malovelier. L'acte porte la signature de Hugues Girardy et est revêtu de deux sceaux. (1)

CHAPITRE V.

Tentatives de réformation à Bellelay, aux Genevez. — Farel à Porrentruy et à Sai-

(1). On peut encore reconnaître facilement l'emplacement de Malovelier au pied de la forêt qui couvre actuellement son sol.

de la mine hâve et terreuse de Melkhir.

Il écouta néanmoins les prescriptions sentencieuses, et murmura en s'en allant :

— Celle qui peut la guérir n'est pas là !...

— Que dis-tu ?... que dis-tu ?... questionnait-on de tous côtés.

Et Alim, chargé du pot précieux, fut entouré par toutes les femmes dont l'imagination débri-dée leur faisait croire qu'Allah parlait par la bouche de l'innocent.

— Je dis, reprit-il, que je connais quelqu'un de plus puissant que Melkhir, et de plus savant que Messaoud... Et si elle voulait venir !

L'enfant courait déjà de toute la force de ses petites jambes, lorsque celles qui le questionnaient voulaient en entendre davantage.

Yamina avait compris.

Celle dont parlait Alim était la bienfaitrice, le sauveur de son enfant; c'était l'amie qui avait agrandi le cœur de la mère.

— Si Alim a le malheur d'aller quérir Renée

gnelégier — *Lettre des Maîtres-Bourgeois de la Montagne, concernant Farel. — Familles catholiques réfugiées aux Franches-Montagnes. — La Réforme à Goumois. — Energique résistance des catholiques. — Rétablissement du catholicisme dans la baronnie de Franquemont et à Goumois. — Les protestants des Verrières. — Passage des troupes navariennes. — Ravages et cruautés des Huguenots. — Les protestants du comte de Châtillon. — L'imposition navarienne. — Le traité de 1595, appelé traité de Delémont.*

Au commencement du XVI^e siècle, la tempête religieuse, qui bouleversa si tristement la chrétienté, eut aussi son contre-coup dans l'Evêché de Bâle. Tous ceux qui ont étudié cette révolution religieuse avec calme et sans préjugés ont fini par avouer qu'elle fut un grand malheur pour la Suisse, comme pour toute l'Europe. Si l'on examine les guerres qu'elles a allumées, le sang qu'elle a fait couler, le lien social et religieux qu'elle a détruit, si l'on compare le développement de sa littérature avec les ruines qu'elle a amoncelées de toutes parts et dont les résultats littéraires furent si lamentables, on est forcé d'avouer que cette évolution religieuse fut une œuvre, non de zèle pour amener une sage réforme dans les mœurs, mais bien une œuvre d'orgueil, de cupidité et de volupté, cette tripe concupiscence dont parle St-Jean (1^{er} Epître, II-16). Il faut ajouter qu'au commencement du XIV^e siècle l'état des esprits se prêtait admirablement bien au développement de ces trois passions, l'orgueil, l'avarice et la sensualité, qui furent mises en pratique par les auteurs même de la réforme protestante. La situation de l'Eglise était lamentable. Le grand

chérie, se disait Yamina, elle n'entrera pas dans ce lieu infect, Yamina le jure... Non, par Allah, elle n'y entrera pas !...

Et l'esprit torturé de la pauvre femme lui répétait que Melkhir était capable d'insuffler un poison pernicieux sur l'amie si dévouée.

Une demi-heure s'était à peine écoulée, que Yamina aperçut Alim avec Renée.

Une troisième personne les accompagnait; c'était une femme, un visage inconnu de toute la dachekra : Marie-Louise Lecouteux.

La musulmane sortit de la tente de la moribonde, et, allant au-devant des Françaises, elle prononça la phrase traditionnelle :

— *Salem alekum!* (La paix soit avec toi !)

Elle demanda par un regard le nom de l'étrangère; Renée répondit :

— Ma sœur de France.

— La sœur de Renée est celle de Yamina, reprit-elle.